

Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2006

Conseil Général de l'Hérault, Béziers

Présents et représentés: **G.AFFRE** (CdeC St-Chinianais), **J.ARCAS** (Conseil Général), **JN.BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb & Taurou), **F.BARSSE** (Commune Bédarieux), **M.BOUBIS** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **D.CALMETTE** (CdC Orb-Jaur), **Y.CASSILI** (CdC Monts d'Orb), **R.CHABBERT** (CdC Minervois), **A.CLAVERIA** (Commune Bédarieux), **M.L.EDO** (CdC Les Monts d'Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (Commune d'Aigne), **C.FRANCES** (CdC Saint-Chinianais), **M.GIL** (CdC Orb & Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène-Orb-Gravezon), **C.GUZOVITCH** (CdC Lirou- Canal), **J.HUC** (CdC Coteaux & Châteaux), **J.LIBRETTI** (CdeC Coteaux et Châteaux), **R.LOSMA** (Commune Bédarieux), **G.MARCOUIRE** (CdC Minervois), **A.MARTINEZ** (Conseil Général), **P.MEGE** (CdC Combes et Taussac), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **R.PAILLES** (Conseil Général), **J.L FALIP** (Conseil Général), **.P.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb & Taurou), **G.SENEGAS** (CdC Saint-Chinianais), **F.TARBOURIECH** (CdC Orb-Jaur), **H.TASSIS** (Commune du Poujol/Orb), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

Excusée : **Mme PERARD** (Trésorerie de Saint-Pons)

* * *

Francis Boutes, Président du Syndicat Mixte, accueille les participants ; le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Préalablement à l'examen des rapports, le procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical est adopté à l'unanimité.

1 - Informations au Comité Syndical : décisions du Président

Le Président porte à la connaissance du Comité Syndical les informations relatives aux décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a donné le Comité Syndical en date du 19 septembre 2005 :

- Contrats divers conclus dans le cadre des festivals Hivernales du Rire et du Vin et Musiques au cœur du Vignoble,
- Baux de location relatifs aux antennes du Pays sur le territoire,
- Adhésions diverses du Syndicat Mixte : Groupement des ASSEDIC, assurances SMACL (multirisques et assurance auto), Mutuelle MNT.

Le Comité Syndical prend acte des décisions du Président à l'unanimité.

2 – Rapports à l'ordre du jour

Rapport 0406-03 : Budget primitif 2006 : Le Président expose au Comité Syndical les remarques de la Sous-préfecture au titre du contrôle de légalité, concernant la délibération relative au budget primitif 2006, prise lors du Comité Syndical du 9 décembre 2005 ; ces remarques portent sur la forme de la maquette budgétaire, telle que définie par l'arrêté du 27 décembre 2005, les montants étant inchangés.

Le budget primitif 2006 du Syndicat Mixte, se traduit :

- En dépenses, pour un montant de 1.730.482 €, qui se répartissent en une section de fonctionnement à hauteur de 1.725.482 € et en une section d'investissement à hauteur de 5.000 € ; les principaux postes de fonctionnement portent sur les charges de personnel (753.068 €), les crédits d'études (360.000 €), les prestations extérieures (175.000 €), les frais d'impressions (190.000 €) ;
- En recettes, pour un montant équivalent de 1.730.482 €, constituées essentiellement de dotations et de participations, en provenance, notamment de la Région (277.000 €), du Département (789.434 €, dont 510.000 € de contribution statutaire), des communautés de communes et des communes hors EPCI, au titre de leur contribution, pour 195.941 €, correspondant à 3,5 €/habitant.

La version conforme du budget 2006 est adoptée à l'unanimité.

Rapport 0406-04 : Modification du tableau des effectifs : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs, compte tenu de la modification des grades du cadre d'emploi des agents de catégorie C.

Rapport 0406-05 : Constitution de la commission d'appel d'offres : Le Comité Syndical élit la Commission d'Appel d'Offres comme suit : Mmes et MM. **F.Boutes, A.Edo** (suppléant : **G.Sénégas**), **D.Calmette** (suppléant : **J.Cabrol**), **G.Roudier** (suppléant : **G.Baro**), **C.Guzovitch** (suppléant : **JN.Badénas**), **M.Olmos** (suppléant : **R.Pailhès**).

La composition de la commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

Rapport 0406-06 : Adoption du règlement des appels d'offres : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le projet de règlement des appels d'offres applicable à l'ensemble des acquisitions et commandes, conformément au décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004.

Rapport 0406-07 : Adoption des tarifs d'assistance en maîtrise d'ouvrage : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le barème des rémunérations versées par l'ANAH, relatif à l'assistance en maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la politique de développement de l'habitat, étant précisé que ces tarifs sont fixés par l'Etat.

Rapport 0406-08 : Conventions d'utilisations diverses avec le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Pons : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une convention portant sur l'utilisation et la facturation de matériels divers (photocopieur, machine à affranchir, téléphonie), pour la période de janvier à avril 2006, les contrats relatifs à ces matériels étant soit transférés au Pays, soit résiliés par le Syndicat Mixte de Saint-Pons au 1^{er} mai.

Rapport 0406-09 : Maison des Services Publics de Saint-Chinian : Le Comité Syndical approuve le principe de la convention et de tarification des bureaux de la Maison des Services Publics de Saint-Chinian, hébergée par l'antenne du Pays, le tarif proposé étant de 7 € par demi-journée d'occupation.

Rapport 0406-10 : Conventions de mise à disposition de personnel : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les projets de conventions de mise à disposition de personnel avec :

- le Conseil Général de l'Hérault, pour la mise à disposition à mi-temps de Jean Bassède, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars,
- la Commune de Bédarieux, pour la mise à disposition de Nicole Martinez (à mi-temps) et de Rachel Troisi (à temps plein).

Rapport 0406-11 : Convention de partenariat avec le PNR du Haut Languedoc : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le projet de convention avec le PNR du Haut Languedoc précisant la répartition des missions des deux structures sur le territoire commun ; il est précisé que ce projet de convention a déjà été agréé par le Comité Syndical du PNR lors de sa réunion du 30 mars dernier.

Rapport 0406-12 : Convention d'utilisations diverses avec le Cru Minervois : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une convention portant sur l'utilisation et la facturation de matériels divers, par l'antenne du Pays basée à Siran (photocopieur, téléphonie, électricité, frais généraux communs, entretien).

Rapport 0406-13 : Hivernales du Rire et du Vin : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe d'une demande de subvention auprès du programme Leader + d'un montant de 20.000 €, étant précisé qu'il s'agit de pallier une éventuelle carence de cofinancement de la Région Languedoc-Roussillon, dont l'accord de financement n'est pas encore notifié.

Rapport 0406-14 : Adoption du programme et des tarifs du Festival Musiques au cœur du vignoble : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la programmation et la grille de tarifs des spectacles du festival Musiques au cœur du vignoble, qui se tiendra du 19 mai au 17 juin.

Rapport 0406-15 : Pôles d'excellence rurale : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le dépôt de candidature par le Pays à l'appel d'offres lancé par la DIACT "Pôles d'excellence rurale" qui associe et coordonne les projets suivants : Aménagement du Rieu Berlou, Circulade de Neffîès, Remparts de Minerve, Château et hameau post-médiéval de Dio et Valquières, Village de Vacances de Bédarieux.

Rapport 0406-16 : Demandes de subvention au titre de l'avenant 2006 du Contrat de Pays : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le contenu des propositions au titre du contrat de Pays 2006, intégrant des demandes de subvention auprès des partenaires financiers du Contrat : Europe, Etat, Région, Département, telles que présentées dans le tableau récapitulatif.

Rapport 0406.17 – Action Habitat Logement : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat, de la Région et du Département, respectivement pour 35.000, 32.000 et 38.000 €, afin de réaliser une étude d'OPAH de revitalisation rurale, accompagnée de la définition d'un cahier de prescriptions architecturales, le coût total étant de 138.750 € TTC.

Rapport 0406.18 – Action Tourisme : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les actions proposées en matière de développement touristique : schéma d'organisation de l'offre d'hébergements touristiques, schéma global de l'organisation de l'offre d'information touristique, qualification de l'offre touristique, éditions touristiques, ainsi que le dépôt de demandes de subventions, pour réaliser ces différentes opérations, auprès de l'Europe (Leader +), de la Région et du Département, respectivement à hauteur de 72.970 €, de 45.000 € et de 29.132 €, le coût total de ces opérations étant de 190.102 €.

Rapport 0406.19– Action Economie : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'action proposée en matière de développement économique, pour un coût total de 123.667 €, ainsi que le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Europe, de la Région et du Département, pour respectivement 14.934 €, 31.400 € & 6.600 €, un complément de 46.000 € étant apporté par la convention passée avec la Régie de Développement Local.

Rapport 0406.20– Action Patrimoine : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la réalisation d'une étude patrimoniale et d'éditions patrimoniales ; il se prononce également favorablement sur le principe de demandes de subventions auprès de l'Europe (35.000 €), de l'Etat (20.000 €), de la Région (20.000 €) et du Département (55.000 €) pour la réalisation de ces opérations.

Rapport 0406.21– Action Environnement : Le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'élaboration d'une charte paysagère, ainsi que sur les demandes de cofinancement auprès de l'Europe (Leader +), de la Région et du Département, respectivement pour 15.000 €, 35.000 € et 25.000 €, le coût total de l'opération étant de l'ordre de 94.000 €.

Rapport 0406.22– Détermination de la population à prendre en compte pour la participation statutaire : Le Comité Syndical retient à l'unanimité comme base de calcul de la participation statutaire les données INSEE de population totale avec doubles comptes, non compris les résidences secondaires.

Rapport 0406.23– Schéma des TIC : Le Comité Syndical approuve la modification du plan de financement de réalisation d'un schéma d'usage des TIC, un financement du Conseil Général étant sollicité à hauteur de 10.000 €, venant compléter une demande de subvention auprès de la Région, à hauteur de 15.000 €.

Rapport 0406.24– Intranet - Internet : Le Comité Syndical approuve la modification du plan de financement de réalisation d'un dispositif Extranet/Internet, un financement du Conseil Général étant sollicité à hauteur de 5.000 €, venant compléter les demandes de subvention auprès de Leader et de la Région, à hauteur de 10.000 €.

Rapport 0406.25– Convention de stage : Le Comité Syndical approuve le principe et les modalités d'une convention de stage avec l'Université de Perpignan, portant sur la réalisation, par une stagiaire, d'un complément d'étude sur les éléments patrimoniaux et architecturaux des établissements culturels du Pays.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Francis Boutes clôture la séance à 19h00.

* * *